Juin 2016
N°185
Trimestriel
Prix : 0.10 €

Ardennes Force Ouvrière

Dispensé de Timbrage Charl.Méz.CTC
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

C. G. T. FORCE OUVRIÈRE
PROGRÈS LIBERTÉ
CONTRE TOUTE EMPRISE POLITIQUE

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous. »

Sommaire :

Page 1 : édito du SG
Page 2 et 3 : brèves
Page 3 : Manifestation du 14 juin 2016 à Paris
Page 4 : photos du 14 juin
Page 5 : résultats des élections
Page 6 : partenaire

Permanences du service juridique :

Tous les lundis et jeudis à partir de 14h00

Ouverture du secrétariat :

Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi de 9h00 à 12h00

Rédaction, Administration et Impression

UD FO des Ardennes
21 rue J.B Clément
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03 24 33 23 21
http://08.force-ouvriere.org
E-mail: udfo08@wanadoo.fr
CPPAP: 0219 S 08097

A qui profite le crime ?

L'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes était bien présente dans le cortège parisien ; en effet, près de 80 manifestants locaux ont répondu présents à cet événement si important contre le projet de loi EL-KHOMRI, dite « loi travail »…

Comme chacun en a pris connaissance, la manifestation nationale a, une nouvelle fois, été marquée par des violences qui n'ont rien de commun avec les organisations syndicales, étudiantes et lycéennes. Force Ouvrière ne cautionne pas de tels agissements -à l'image des dégradations de l'hôpital pour enfants Necker-, contraire à la volonté de notre syndicat, et se sont bien les salariés et la population qui en subissent les conséquences lors de ces rassemblements.

Néanmoins, on peut s'interroger en tout cas sur le fait que les médias aient éclipsé la véritable mobilisation en centrant l'information sur les casseurs et d'autres sujets d'actualité. La quasi-totalité des manifestants est venue à Paris pour revendiquer le retrait du projet de loi; pourtant d'eux on n'a pas ou peu parlé, et c'est véritablement scandaleux.

Ainsi, il suffit d'ouvrir la télévision ou la radio, sans distinction aucune, pour entendre les couplets des différents hommes politiques de droite appelant à l'interdiction des manifestations surfant ainsi sur l'amalgame poignée de casseurs/million de manifestants ! Sous couvert de prendre la défense des représentants de la loi, un ancien Président de la République, monsieur Révision Générale des Politiques Publiques, réclame même que "*la responsabilité civile et financière des OS soit engagée*"…

Une petite parenthèse, puisque j'aborde ici la RGPP, je rappelle que l'une de ses nombreuses conséquences fut, en ce qui concerne les effectifs de la police et de la gendarmerie, la perte de 9 000 postes entre 2007 et 2012… De même, je ne m'étendrais pas sur la mise en place en juillet 2008 de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI), fusion des Renseignements Généraux et la Direction de la Surveillance du territoire (DST) ainsi que leur déstabilisation, déstabilisation que nous pouvons toujours constater… A noter également la nouvelle réorganisation de 2014 : la creation de la direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI)… **Et si nous en faisions un bilan ?**

Rassemblement devant la Préfecture des Ardennes dans le cadre de la remise de la votation citoyenne le mardi 28 juin 2016 à partir de 14h00

Ensuite, on comprend bien l'opération que conduit le Premier ministre : en assimilant les manifestants à des casseurs, en stigmatisant les syndicats comme s'ils étaient responsables des violences, Manuel Valls souhaite interdire les manifestations comme il l'a laissé entendre sur les radios ; pis, il a même essayé de le faire le 22 juin !

Selon lui, « *Quand on n'est pas capable d'organiser des manifestations, on n'organise pas ce type de manifestations qui peut dégénérer* » (…) « *Au cas par cas, car vous savez qu'on ne peut pas prononcer une interdiction générale, nous prendrons, nous, nos responsabilités* » : autrement dit, si les syndicats ne prennent pas la responsabilité d'arrêter les manifestations, le gouvernement le fera. On a vu bien alors le blogi-boulga médiatique ainsi engendré entre le 1er ministre et son ministre de l'intérieur sur l'autorisation de la manifestation parisienne du lendemain !

Nous n'imaginons d'ailleurs, que ceux qui ont choisi d'organiser l'Euro 2016 en France, n'ont pas non plus choisi la casse telle que nous la vivons dans quelques villes de France… Doit-on ainsi envisager son interdiction ?

Que cela soit clair pour tout le monde : nous ne nous laisserons pas abattre, tout cela ne nous fera pas renoncer. Le gouvernement et les médias peuvent même minimiser l'importance de Force Ouvrière dans ce combat, nous ne lâcherons pas, nous continuerons à revendiquer le retrait de la Loi Travail comme toutes les réformes défavorables aux salariés.

Une chose est certaine, ce ne sont pas les Organisations Syndicales engagées dans ce combat qui en profitent !

Le Secrétaire Général Jean-Pierre Glacet

PSE chez ARCELORMITTAL – GALVA SERVICE !

Le couperet est tombé: 17 salariés se retrouveront à partir du 15 juin privés progressivement d'emploi sur les 37 actuellement de l'entreprise ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE (AMCF) du site de Bazeilles, filiale du leader mondial de l'acier ARCELOR MITTAL.

Pour mémoire, un précédent PSE avait déjà été réalisé il y a à peine 18 mois…

Une catastrophe pour les salariés dont la grande majorité à plus de 50 ans avec une solide expérience dans cette société.

Les camarades se sont mobilisés plusieurs jours avec la mise en place d'un piquet de grève –auquel plusieurs salariés d'autres entreprises ainsi que l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes et l'Union Locale Carignan-Mouzon y ont participé- un déplacement dans le département de la Meuse avec la distribution de tracts devant l'entreprise, lieu de la tenue des négociations. C'est bien leurs actions qui ont permis certaines avancées même si la totalité de leurs revendications n'a pas été entendue.

Le combat continue car au regard des réorganisations envisagées du groupe, il est même à craindre la fermeture du site dans les prochaines années…

l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes restera mobilisée sur son devenir.

Info pratique : déclaration des comptes

Concernant le dépôt des comptes des syndicats, je vous informe que les organisations syndicales peuvent obtenir les formulaires de création d'un compte et demande de dépôt de compte sur le site du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social/ financement des organisations syndicales et patronales/ article/ comptes des organisations syndicales et patronales.

Pour effectuer un dépôt auprès du service de l'Unité Départementale de la Direccte des ARDENNES, le syndicat a différentes possibilités :

- Dépôt physique au service SCT de l'Unité Départementale de la DIRECCTE (horaires d'ouverture de l'Unité Départementale : 9h00 à 11h30 et 13h45 à 16h15 (16h le vendredi)
  18, Avenue François Mitterrand
  08 000 CHARLEVILLE-MEZIERES

- Dépôt par courrier à l'adresse suivante :
  Service SCT de l'Unité Départementale de la DIRECCTE
  18, Avenue François Mitterrand
  BP 878
  08 011 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

- Dépôt par voie électronique à l'adresse suivante :
  acal-ud008.direction@direccte.gouv.fr

Pour toute demande de renseignements, contacter madame Christel REMACLY au 03 24 59 82 60 ou madame Nadine Gilbert au 03 24 59 82 60.

Deville : point final…

Un fleuron de l'industrie locale installé dans les Ardennes depuis 1846 vient de disparaitre et ce malgré les trois plans successifs -moins de neuf chacun- réalisés depuis 2014 par Phoenix, son repreneur de l'époque, avec l'engagement à cette date, de conserver 92 emplois. Force est de constater qu'il n'en est rien aujourd'hui puisqu'il ne restait plus que 78 salariés à peine deux ans écoulés...

Placée en redressement judiciaire depuis le 7 avril dernier, Deville avait fait l'objet de trois possibilités de reprises ne maintenant tout au plus que la moitié de l'effectif actuel, une catastrophe économique et sociale pour notre département. Une de plus...

Ainsi, le jeudi 16 juin, le tribunal de commerce de Sedan a rendu sa décision en confirmant le rachat de la société par Invicta, sans pour autant donner de garantie sur l'avenir, et le sauvetage de seulement 38 salariés repris tous sur le site de Donchery.

Une bien triste Fin.

Retour sur le 1er mai

Devant une cinquantaine de militants rassemblés à cette occasion, le secrétaire de l'Union Locale de Charleville-Mézières, Partrick Benyoucef, et Ludovic Hallaert ont fait le point sur notre actualité syndicale ; plus particulièrement sur le projet de loi EL-KHOMRI et les chiffres du chômage de mars 2016.

Assemblée Générale de l'Union Locale des Chauffeurs Professionnels

Réunie à Rethel le samedi 4 juin, l'ULCP a reconduit ses instances après un rapport d'activité bien fourni suite investissement important dans les manifestations –précédentes/en cours- et le congrès de la Fédération des Transports.

Près de 50 militants ont participé à cet événement bien orchestré par l'équipe rethéloise dynamique…

Un grand merci à chacun et tout particulièrement à Naguib.

Dernière minute : échec des NAO de la métallurgie ardennaise

Force Ouvrière ne signera pas la proposition d'accord dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) concernant la métallurgie dans notre département des Ardennes.

En effet, après trois réunions dont la dernière s'est tenue le vendredi 17 juin, les revalorisations demeurent bien en deçà de l'acceptable tant sur les rémunérations annuelles garanties (RAG), la valeur du point et la prime vacance.

Pour Force Ouvrière, en l'absence de réelles améliorations, il n'était pas possible de valider un tel accord pour les salariés de la métallurgie ardennaise.

EL-KHOMRI : Quel avenir pour les branches professionnelles ?

Mes Camarades,

Comme je le précisais dans mon editorial, plus de quatre-vingt ardennais se sont déplacés le mardi 14 juin sur la capitale en scandant :"retrait du projet de loi EL-KHOMRI". Ce fut un veritable succès et un point fort dans notre lutte.

Dans les faits, plus d'un million de salariés avec leurs Organisations Syndicales ont réaffirmé leur exigence de retrait de la "Loi Travail"; néanmoins, notre combat continue avec la votation (http://08.force-ouvriere.org/CONSULTATION-PETITION-LOI-TRAVAIL) en cours pour laquelle, nous, CGT-Force Ouvrière-Solidaires et FSU, remettrons au préfet des Ardennes les précieux bulletins de vote le mardi 28 juin.

Depuis plus de trois mois, la majorité des syndicats et des travailleurs ne s'y sont pas trompés en se mobilisant, par la grève, les blocages et les manifestations pour exiger le retrait de cette loi scélérate. Face à cette mobilisation et au délitement de sa majorité, le gouvernement a choisi le rapport de force en utilisant l'artcle 49.3. Cette posture anti-démocratique (à l'image de l'interdiction de manifester) est tout simplement inadmissible…

Dans sa logique de renverser la hiérarchie des normes et donc de renvoyer la négociation dans les entreprises, ce qui affaiblira considérablement le role des branches professionnelles, le gouvernement décide d'en diminuer le nombre.

D'ici 2019, il ne devrait rester que 200 branches professionnelles au lieu des 700 existantes aujourd'hui !

Ainsi, ce dernier s'apprête à supprimer les branches soit-disant inactives et regrouper celles qu'il juge trop petite afin de "stimuler la négociation" (cf. rapports Combrexelle et Badinter). Ainsi, cette mesure permettra d'améliorer les statistiques d'accords de branche, mais ne fera en aucun cas pour ce qui nous concerne progresser la négociation sociale ! Pour éviter un nivellement par le bas et une fragilisation de la couverture conventionnelle des salariés, nous devons déjouer les grandes manoeuvres entamées par le patronat.

Depuis plusieurs semaines, des négociations ont lieu entre les différents syndicats patronaux qui vont définir à cette occasion leurs taux de représentativité nationale…

Aujourd'hui, c'est l'avenir de nos conquêtes sociales et la capacité des travailleurs à s'organiser qui se jouent. Détruire le Code du Travail, les Conventions Collectives Nationales et la capacité de pouvoir négocier des accords protecteurs au niveau national, c'est donner la possibilité au patronat de détricoter 80 ans de progrès social !

FO
la force syndicale

FO
la force syndicale

FO
la force syndicale
FO métaux
PAS QUE DES MOTS

VOTATION CITOYENNE
la cgt
NGK BERYLCO FRANCE

Elections URBASER ENVIRONNEMENT (Transports)

Délégués du Personnel (collège unique)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	***44***	***44***
Votants	***40***	***40***
Nuls	***12***	***17***
Exprimés	***28***	***23***
FO	***28 -2 élus***	***23 – 2 élus***

GCS TERRITORIAL Ardennes Nord (ancienne Polyclinique)

Délégués du Personnel (collège unique)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	***179***	***179***
Votants	***140***	***140***
Nuls	***2***	***1***
Exprimés	***138***	***139***
CGT	***52 – 2 élus***	**43 – 1 élu**
FO	***86 – 3 élus***	***96 – 4 élus***

Comité d'Entreprise (collège unique)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	***179***	***179***
Votants	***140***	***140***
Nuls	***2***	***1***
Exprimés	***138***	***139***
CGT	***42 – 1 élu***	**51 – 2 élus**
FO	***96 – 4 élus***	***88 – 3 élus***

SARL TSC (Chimie)

Délégués du Personnel

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Inscrits	***21***	***21***
Votants	***20***	***20***
Nuls	***8***	***9***
Exprimés	***12***	***11***
FO	***12 – 1 élu***	***11 – 1 élu***

Les services d'Harmonie Mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, n° Siren 538518473. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. DirCom - 02/16 - © Thinkstock

Tiers payant

Tiers payant

Votre carte mutualiste et de tiers payant **vous permet de ne plus avancer le paiement :**

- des médicaments prescrits sur ordonnance et remboursés par l'Assurance maladie,
- des dépenses dans les établissements hospitaliers et cliniques conventionnés.

Échanges Noémie ou les remboursements accélérés

Les décomptes régime obligatoire sont directement transmis à Harmonie Mutuelle qui déclenche alors immédiatement son propre remboursement. Pour vous, c'est simple, économique et rapide : vous n'avez pas à envoyer le décompte du régime obligatoire à la mutuelle.

Ma mutuelle en ligne

DES SERVICES ACCESSIBLES 24 H/24

En quelques clics, **accédez à tout moment à votre espace personnalisé sur www.harmonie-mutuelle.fr.**

- Consultez votre tableau de garanties et vos remboursements.
- Bénéficiez de l'archivage électronique de vos relevés de santé.
- Trouvez un opticien ou un centre d'audioprothèse Kalivia près de chez vous.

Information santé et conseils pratiques

Des réponses d'experts à vos questions de santé

Pour des questions de santé ou de bien-être ou vous accompagner, un service téléphonique d'écoute et d'orientation est à votre disposition.

N°Cristal 09 69 39 29 13

APPEL NON SURTAXE

Ce service est **anonyme et gratuit du lundi au vendredi, de 8h à 18h30** (hors jours fériés).

Et consulter nos **conseils pratiques sur www.harmonie-prevention.fr**

Le programme « la santé de votre enfant »

Un accompagnement des parents pour aider les enfants de la naissance à 6 ans, à bien grandir : informations, rendez-vous santé, ateliers pratiques.

www.lasantedevotreenfant.fr.

Avantages Harmonie : un plus pour votre forme et votre bien-être

Des avantages exclusifs auprès de 4000 partenaires dans les domaines du bien-être et des loisirs sur

www.avantages-harmonie.fr.

NOUVEAU

Betterise

Service de prévention personnalisé sur internet délivré par notre partenaire Betterise.

Bénéficiez d'un accompagnement quotidien sur un grand nombre de thématiques santé : activités physiques, alimentation, mal de dos, stress, sommeil, tabac.

Créez votre compte sur **https://harmonie.betterise.me**

(accès gratuit pour les adhérents d'Harmonie Mutuelle).

Patrick HAFFNER
03 87 18 40 53
patrick.haffner@harmonie-mutuelle.fr

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale en entreprise, 1re mutuelle santé de France.

Harmonie mutuelle

En harmonie avec votre santé

www.harmonie-mutuelle.fr